

Convention Collective  
Nationale des DCHD  
IDCC 1536



Les actions collectives de formation  
éligibles au financement sur l'enveloppe  
de la contribution conventionnelle (0,05)

**Catalogue en vigueur 2021-2022**



***En 2021, plus de 600 salariés ont pu bénéficier  
des actions de formation de la branche***

N'attendez pas et bénéficiez dès à présent

## des formations **gratuites**\* de branche

La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) a pour rôle de recenser les besoins de formation de vos entreprises et de promouvoir la politique de formation dans la branche. A ce titre, et consciente que les salariés sont la valeur première de notre Profession, elle a sélectionné un certain nombre d'actions de formation prioritaires axées sur :

- La prévention des risques professionnels,
- Le développement durable,
- Le développement des compétences et l'employabilité.

*\* accessibles à toute entreprise de la branche, les coûts pédagogiques de ces formations seront financées grâce au versement conventionnel obligatoire de 0,05% de la masse salariale versé par les entreprises de 11 salariés et plus.*

Vous trouverez ci-après le détail des actions et les conditions d'accès (tous les prix sont donnés **Hors Taxe (HT)**)



Les places et les financements sont **limités**.  
**Contactez vite votre conseiller OPCO MOBILITES  
pour en bénéficier !**



# Gestion, management & développement des Relations Sociales

## Objectifs

Toute formation visant à développer ou perfectionner l'acquisition de compétences en matière de dialogue social, de gestion du personnel, de participation aux différentes instances représentatives du personnel, notamment le CSE ; ou encore afin de parfaire sa maîtrise des fondamentaux du droit du travail et/ou de la formation professionnelle.

## Public concerné

Dirigeants, responsable/employé(e) en charge des Ressources Humaines, de la gestion du personnel, délégué(e)/représentant(e) du personnel, représentant(e) CSE, IRP ...

## Durée

Variable

## Organisme de formation

Les entreprises sont libres de choisir le/les organismes qui leur conviennent.

## Conditions de prise en charge par la branche

25 % du coût pédagogique **plafonné à 120 € HT** / stagiaire et **limité à 2 stagiaires / entreprise\***

# Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP – IBC)



## Objectif

La formation PRAP s'intègre dans une démarche globale de prévention des risques professionnels. Elle permet d'identifier et de connaître l'ensemble des actions envisageables en matière de prévention des risques.

Les documents suivants ont pour objectif de présenter cette formation - action Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) :

[- Brochure INRS ED 7200 - PRAP](#)

[- Dispositif de formation PRAP - CNAMTS - INRS](#)

## Public concerné

Personnel logistique, dirigeants, responsables de services dans lesquels les postes de travail comportent des risques et/ou nuisances liés à l'activité physique.

## Durée

2 jours.

## Organisme de formation

Les entreprises sont libres de choisir le/les organismes qui leur conviennent.

## Conditions de prise en charge par la branche

Entreprises de + 50 salariés : **jusqu'à 415 €/HT** par stagiaire et **limité à 2 stagiaires par entreprise\***.

\* Une entreprise = 1 SIREN

# Gestes et postures, incluant l'échauffement musculaire



## Objectif

Dans le cadre de **la lutte contre les Troubles Musculo-squelettiques (TMS)** qui touchent particulièrement notre Profession, la formation Gestes et Postures, alliant la théorie à la pratique, permet de connaître les instructions appropriées pour appliquer au mieux les techniques de manutention manuelle pour se protéger et appliquer les principes d'économie d'effort.

## Public concerné

Chauffeurs-livreurs, préparateurs de commandes, ...

## Durée

0,5 à 1 jour.

## Organisme de formation

Les entreprises sont libres de choisir le/les organismes qui leur conviennent.

## Conditions de prise en charge par la branche

Coûts pédagogiques réels **plafond à 220 € HT** par jour & par stagiaire, **limité à 5 stagiaires / entreprise**

# Prévention des addictions



## Objectif

Parce que la prévention du risque alcool et drogues au sein de notre Profession est un enjeu majeur, cette formation vous permet de savoir comment réagir et prévenir les risques liés à l'alcool et aux drogues en entreprise, répondre aux besoins en information sur les risques liés aux consommations de produits psychoactifs.

Nous vous recommandons d'engager une démarche globale de prévention en concertation avec les institutions représentatives du personnel, le CHSCT et le médecin du travail.

## Public concerné

Dirigeants, managers, personnels...

## Durée

0,5 à 1 jour.

## Organisme de formation

Les entreprises sont libres de choisir le/les organismes qui leur conviennent.

## Conditions de prise en charge par la branche

Coûts pédagogiques réels : **jusqu'à 250 €/HT** par jour par stagiaire ; **limité à 5 stagiaires par entreprise\***.

# Formation CACES INITIAL / RECYCLAGE toutes catégories



## Objectifs

L'objectif de cette formation est d'obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) qui permet la conduite d'engins dans le respect des règles de sécurité.  
Concerne les CACES de toutes catégories

## Public concerné

Agent de manutention, personnel d'entrepôt

## Durée

Variable

## Organisme de formation

Les entreprises sont libres de choisir le/les organismes qui leur conviennent.

## Conditions de prise en charge par la branche

coûts réels **plafonnés à 150 € HT** par jour et par stagiaire ; **limité à 5 stagiaires par entreprise\***

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## Formation initiale / Recyclage



### Objectif

La formation SST prépare le sauveteur secouriste du travail à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement. Cette formation permet d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours. Elle permet de développer les compétences du salarié pour dispenser les gestes de premiers secours en cas d'accident et d'agir au service de la prévention des risques professionnels sur son lieu de travail.

### Public concerné

Tout public, référent STT

### Durée

variable

### Organisme de formation

Les entreprises sont libres de choisir le/les organismes qui leur conviennent.

### Conditions de prise en charge par la branche

coûts réels **plafonnés à 150 € HT** par jour et par stagiaire ; **limité à 5 stagiaires par entreprise\***

\* Une entreprise = 1 SIREN



# MANAGEMENT de la SANTE et de la SECURITE au travail

## Objectif

- Développer ses compétences pour le Management de la Santé et Sécurité au Travail
- Comprendre comment adapter les pratiques de l'entreprise face au COVID 19
- Utiliser des outils simples et pragmatiques pour Manager la Santé et Sécurité au Travail
- Savoir mettre en place un Management de la Santé et Sécurité au Travail dynamique, efficace et pragmatique dans un milieu opérationnel

## Public concerné

Toute personne exerçant des fonctions de Managériales et responsable de la Santé et Sécurité de ses collaborateurs

## Durée

Variable (cf. programme FORGET INSTITUT communiqué à titre indicatif)

## Organisme de formation

Les entreprises sont libres de choisir le/les organismes qui leur convient(nent), **dès lors que les formations sont conformes au cahier des charges de l'Assurance maladie risques professionnels et de l'INRS**

## Conditions de prise en charge par la branche

coûts réels **plafonnés à 600 € HT** par stagiaire ; **limité à 2 stagiaires par entreprise\***

# Formation FCO - recyclage



## Objectif

Cette formation permet de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique

## Public concerné

Tout conducteur de transport de marchandises, titulaire d'une FIMO

## Durée

35 heures.

## Organisme de formation

Les entreprises sont libres de choisir le/les organismes qui leur conviennent.

## Conditions de prise en charge par la branche

Coûts pédagogiques réels **plafonnés à 85€ HT** par jour & par stagiaire, **limité à 5 stagiaires / entreprise\***

# Habilitation électrique (B0, BR, ...) - Formation initiale / recyclage

## Objectif

Cette formation permet au salarié d'acquérir et de développer les connaissances des risques liés à l'électricité et identifier les mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui ont confiées.

## Public concerné

Personnels attachés à la filière Technique

## Durée

variable.

## Organisme de formation

Les entreprises sont libres de choisir le/les organismes qui leur conviennent.

## Conditions de prise en charge par la branche

Coûts pédagogiques réels **plafonnés à 75 €/HT** par jour par stagiaire ; **limité à 2 stagiaires par entreprise\***

# Gestion / Commerce / Management / Marketing

**Hors formation informatique/progiciel**



## Objectif

Développer les compétences des collaborateurs de la branche en gestion, commerce, management des hommes / projet / qualité ou marketing

## Public concerné

Tous les salariés

## Organisme de formation

Les entreprises sont libres de choisir le/les organismes qui leur conviennent.

## Conditions de prise en charge par la branche

Coûts pédagogiques réels **plafonné à 500 €/HT** par stagiaire ; **limité à 2 stagiaires/entreprise\***

# RSE & Label Développement Durable

## Objectif

Pour comprendre les enjeux du développement durable appliqués au secteur des Distributeurs grossistes en boissons, accéder et optimiser votre certification au label FNB, cette formation vous propose :

- De connaître les principes fondamentaux attachés à la RSE
- D'identifier et analyser les exigences du label,
- De mettre en place les bonnes pratiques,
- De communiquer sur la démarche et argumenter auprès de ses parties prenantes,
- D'être capable de réaliser le diagnostic développement durable pour son entreprise.

## Public concerné

Tout salarié

## Durée

1 jour en présentiel et/ou accès e-learning

## Organisme de formation référencé par la branche

*ECOCERT EXPERT CONSULTING - N° 73 32 000541 32*

## Conditions de prise en charge par la branche

Formation présentielle : **100% du coût pédagogique + frais annexe formateur , limité à 1 jour par entreprise\***

E-learning : **25 €/HT** par stagiaire dans la **limite de 20 stagiaires par entreprise\***

# La Préparation Opérationnelle à l'Emploi

## 2 dispositifs coexistent

- accessible à tout **demandeur d'emploi** inscrit à **Pôle Emploi** ;
- Le demandeur d'emploi suit une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper un emploi précis, **correspondant à une offre Pôle Emploi déposée\* par l'Entreprise**;
- concerne les entreprises souhaitant recruter et ne trouvant pas de profil correspondant à leurs besoins (elle peut être initiée par les services RH, les équipes opérationnelles en tant que recruteurs)
- statut demandeur d'emploi = stagiaire de la formation prof. et **indemnisé par Pôle Emploi**

### POE Individuelle

- à l'**initiative du futur employeur**, porté par Pôle Emploi
- le candidat est sélectionné en amont de sa formation, selon les **besoins spécifiques de l'entreprise = programme de formation sur-mesure**
- **promesse d'embauche à l'issue** (CDD 12 mois ou CDI)

### POE Collective

- à l'initiative de l'OPCO, en accord avec la Branche (validation paritaire)
- nécessité de coordonner les besoins sur un bassin d'emploi : formation par groupe
- permet de recruter des candidats formés à l'issue d'un cursus spécifique défini par la branche

\*Concernant la POEC, c'est l'OPCO qui communique les besoins à Pôle Emploi

# Pour faire face aux difficultés de recrutement, la POEI a des atouts

- permet d'intégrer un collaborateur spécifiquement formé pour les besoins de l'entreprise ;
- offre une réponse rapide & qualitative, massive (possibilité de faire des groupes dédiés) pour aider à faire face aux problématiques de recrutement
- un **stagiaire indemnisé par Pôle Emploi pendant tout le temps de formation** (400H\* max);
- un financement de tout ou partie\*\* du coût de la formation du demandeur d'emploi par Pôle Emploi qui règle l'organisme directement
- libre choix du prestataire de formation pour l'entreprise

## POEI



\*\* selon le niveau de formation initiale du demandeur d'emploi, le financement de la formation est plafonné à 8€ TTC/H

→ **l'entreprise accueillante est susceptible d'avoir un reste à charge**

## La branche vous accompagne

mise en place d'un **cofinancement sur les fonds de la contribution conventionnelle de Branche**

- population concernée : agent de manutention, chauffeur-livreur- technicien
- participation au « reste à charge » au réel, dans la limite de **5€ HT /heure/stagiaire ; et de 2 stagiaires par entreprise**



Pour connaître les coordonnées de vos  
**contacts OPCO Mobilités en région :**

<https://www.opcomobilites.fr/service-de-proximite>